



LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2022-38

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le 
ID : 062-216200436-20220928-D2022_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 22/09/2022 Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, Mme DUVIVIER Chantal, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEMIERE Alain, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul

Excusés : Mme ANSEL Catherine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. LEFEBVRE Pierre Louis, M. MERCIER Éric, M. PEENAERT Antoine

Procurations : Mme ANSEL a donné pouvoir à Mme SEYS, M. DUTRIE Axel a donné pouvoir à Mme DUVIVIER, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, M. LEFEBVRE Pierre Louis a donné pouvoir à M. LASSALLE, M. MERCIER Éric a donné pouvoir à Mme BAUDART, M. PEENAERT Antoine a donné pouvoir à M. LEMIERE.

A été nommé **secrétaire de séance** : M. Jean-Paul VASSEUR

Objet : Convention d'objectifs avec le Football Club Les Attaques

Rapporteur : Madame le Maire

Le Football Club Les Attaques a été relancé en juillet 2021, suite à l'hémorragie de licenciés qu'avait subi l'Union Sportive Attaquoise, club de foot historique de la commune. L'ambition de la nouvelle association est de redynamiser la structure et de faire progresser les équipes de séniors qui ont un bon niveau en championnat. La commune a d'ailleurs demandé à l'association de favoriser le développement des équipes de jeunes Attaquois.

Compte tenu du coût important des installations et de leur entretien pour la commune, il nous semble nécessaire de clarifier les enjeux, les objectifs et les engagements de chacun au sein d'une convention.

La commune s'engage ainsi à :

- ✓ Maintenir sa contribution (évalué à 56 000 € /an),
- ✓ Prendre en charge le coût de la première licence pour les jeunes Attaquois (moins de 18 ans), qui est de 25€. Les jeunes devront s'engager dans le club pour la saison. Dans le cas contraire, un remboursement pourra être demandé aux familles.

L'association, quant à elle, doit s'engager à :

- ✓ Respecter les équipements
- ✓ Maîtriser le développement du club, en veillant à ce qu'il y ait un taux suffisant d'Attaquois dans les effectifs.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 062-216200436-20220928-D2022_38-DE

Le Conseil décide (18 POUR et 1 abstention) :

- **Valider le projet de convention annexé et d'autoriser le Maire à la signer**
- **Valider la prise en charge du coût de la 1^{ère} licence pour les Attaquois de moins de 18 ans.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,